



GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



COMMUNIQUE DE PRESSE

29 avril 2002

Le groupe Caisse des dépôts et la RATP concrétisent leur accord de principe sur leur partenariat

Suite à l'accord de principe signé le 18 janvier 2002 entre Daniel Lebègue, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Jean-Paul Bailly, Président de la RATP, le Groupe C3D, Transdev et la RATP ont élaboré deux textes présentés les 24 et 26 avril à la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts et au Conseil d'Administration de la RATP : un pacte d'actionnaires et un protocole stratégique.

Le *pacte d'actionnaires* convenu entre C3D et la RATP décrit les conditions d'entrée de la RATP au capital de Transdev à hauteur de 25%, et notamment l'augmentation de capital réservé à la RATP. Il réaffirme également le principe de transaction réciproque selon lequel Transdev prendra une participation à hauteur de 25% dans la filiale d'exploitation opérationnelle du groupe RATP intervenant en France et à l'étranger hors du cadre du contrat avec le syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le *protocole stratégique*, convenu entre la RATP et Transdev, organise le partenariat de ces deux entreprises selon le principe du co-développement équilibré à partir de leurs complémentarités et de leurs synergies potentielles dans les domaines de l'exploitation de transport public local.

Il prévoit notamment que Transdev, appuyé par la RATP, apportera plus particulièrement son savoir-faire et son expérience dans le transport interurbain routier, les réseaux de bus, de tramways et de métros légers. La RATP, de son côté, appuyée par Transdev, apportera plus particulièrement son savoir-faire et son expérience pour l'exploitation des réseaux des grandes métropoles, et les réseaux comprenant des lignes de métros lourds et des systèmes automatiques.

La RATP et Transdev ont également prévu de créer dans certains cas des entreprises communes notamment dans le domaine du rail régional. C'est dans cette configuration qu'une première candidature sera déposée en commun pour la gestion du réseau de Merseyrail (région de Liverpool) en Angleterre.

Par ailleurs, les deux entreprises mettront en commun leur expertise dans la gestion des services à la clientèle liés au transport public.

Les échanges de cadres et la mutualisation de compétences représenteront une part importante dans la mise en œuvre de cette coopération.

Daniel Lebègue et Jean-Paul Bailly se sont réjouis de la finalisation de cet accord qui confirme la volonté des deux groupes de faire émerger un nouvel acteur représentatif sur le marché européen et mondial des exploitations de transport public. Transdev et la RATP pourront ainsi jouer un rôle de premier plan sur ce marché à l'heure où l'urbanisation et les besoins de mobilité de la population sont croissants et appellent à un développement de services de transport public performants, sûrs et respectueux de l'environnement.

Correspondants :

Gilles Alligner – RATP

01 44 68 36 76

Albane Delorme – C3D

01 46 94 47 74

Marie-Catherine Beaudoux – Transdev

01 46 94 48 56

gilles.alligner@ratp.fr

albane.delorme@c3d.fr

marie-catherine.beaudoux@transdev.fr